

République Française
Département Loiret
Commune de Commune de Boisseaux

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux et le sept Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mr CHOFFY Patrick, Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERÉ Evelyne, LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, BLOT Bernard, DRAPPIER Ludovic, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge

Excusé(s) : Mme LAVANNE Faosat

Absent(s) ayant donné procuration : M. MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer à Mme LEBLOND Valérie

A été nommée secrétaire : M. DRAPPIER Ludovic

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 04/04/2022 - **Date d'affichage** : 05/04/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2022 et publication ou notification du 08/04/2022.

Début de séance 18h – fin de séance 19h45.

SOMMAIRE

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022
- BUDGET COMMUNAL 2022
- BUDGET ASSAINISSEMENT 2022
- BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT DES 4 VENTS - 2022
- REEVALUATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

2022-19 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire les taux d'imposition directes locales pour 2022, soit :
 1. Foncier non bâti 36.71 %
 2. Foncier bâti 40.11 %

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0)

2022-20 – BUDGET COMMUNAL 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de Fonctionnement	426 978.78 €
Section d'Investissement	3 752 680.00 €

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0)

2022-21 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget primitif 2022 du service Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
Section de fonctionnement à 67 764.35 €.
Section d'investissement à 64 949.36 €.

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0)

2022-22 – BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT DES 4 VENTS – 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget annexe - lotissement des 4 Vents - 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
Section de fonctionnement à 800 000.00 €.
Section d'investissement à 800 000.00 €.

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0)

2022-23 – REEVALUATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Considérant que la population de la commune est passée au-delà des 500 habitants, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de revoir les indemnités des élus (maire et adjoints) ; la délibération précédente (2020-26) est donc abrogée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- Fixe, à l'unanimité, le montant des indemnités du maire et de l'adjointe, à compter du 08/04/2022 comme suit :
Maire : 40.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1027)
Adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1027)

A la majorité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 2)

En mairie, le 08/04/2022
Le Maire
Patrick CHOFFY

